

## Compte-rendu de la réunion du 07 Février 2019

Rédaction commune SNJ, FO, CFDT

Vos représentants de proximité : Catherine Carlier (SNJ), Carole Collinet (CGT), Gaïd Lemoine (FO), Valérie Marquet (CGT), Marc-André Mouchère (CFDT), Vincent Texier (CGT)

Présents pour la Direction :

- Jean-Michel Le Guennec - directeur de France 3 Bretagne -
- Marie Preschoux – responsable ressources humaines Bretagne -

Invitée : Nelly Chevrier - organisatrice d'activité -

**Préambule : les représentants de proximité ont proposé de tenir la prochaine réunion de l'instance à Brest.**

**La Direction étudie cette demande pour le mois d'avril.**

### Actualité Générale de l'antenne Bretagne

- **Prévisions d'activité France 3 Bretagne : correctif**

Précisions sur les productions de **Littoral** car le compte n'y était pas :

20 numéros classiques de 26 mn programmés jusque fin décembre 2019  
+ 6 numéros *unitaires* de 26 minutes (docu de 24mn+plateau) en production fraîche.

- **Salon International de l'Agriculture à Paris (SIA) du 23 février au 03 mars 2019 :**

**Ensemble C'est Mieux !** Il est prévu une offre globale SIA dans la matinale dont une intervention commune Bretagne / Pays de la Loire, le lundi 25 février.

Aucune autre matinale bretonne ne sera réalisée cette semaine-là en studio.

**Dimanche en politique** sera enregistré au SIA le 1<sup>er</sup> mars pour une diffusion le 3 mars.

**Pages spéciales JT Bretagne** : des pages SIA de 7 minutes se substitueront à *Itinéraires Bretagne*. Un monteur valisette sera sur place. Un des reportages sera repris par *Iroise*.

#### WEB

Le pool numérique sera au SIA avec les journalistes Thierry Peigné et Emilie Colin.

- **8 mars : journée des droits des femmes :**

Diffusion d'un documentaire inédit « une vie d'Annette » le 4 mars, des reportages JT illustrant *les battantes qui font bouger les lignes* (dixit le rédacteur en chef), des chroniques dans Ensemble C'est Mieux ! et des autopromotions croisées avec France Bleu.

- **Idem en mai sur La semaine de l'Europe et en juin sur les dons d'organes.**

## Exploitation – Immobilier / Moyens Généraux

- **Règle d'accès :**

Parking rue Duhamel accessible aux **personnels** qui sont **indiqués en activité au tableau de service**. Des exceptions sont permises (voir doc de la Com)

- **Mise en ligne des JTS :**

La Direction reconnaît qu'il peut y avoir des décalages dans la mise en ligne. Le problème est identifié et est en passe d'être résolu.

## Organisation et planification

- **Rédaction :**

Les rédactions de Rennes et Brest accueillent **3 alternants en formation journalisme** sur deux ans. L'un d'entre eux est en première année et les 2 autres en 2<sup>ème</sup> année.

**Objectif :** Un alternant doit être opérationnel en fin de formation pour travailler dans les mêmes conditions qu'un journaliste de FTV.

**Méthode :** Il est prévu une progression pédagogique qui impose qu'il soit accompagné dans les différentes tâches et sur le terrain. Dans un premier temps, il part en observateur ; dans un second temps, il travaille lui-même en étant accompagné par son tuteur tout au long de son travail. Enfin, il travaille en binôme sur le terrain comme rédacteur ou JRI. Pour nous il est essentiel que les tuteurs soient des journalistes de terrain.

- **Dimensionnement des effectifs pendant les vacances de février :**

**BREST : An Taol Lagad (ATL)** est maintenu mais est **réduit d'une minute**, la **locale Iroise** fonctionnera avec 4 équipes du 11 au 15 février et la semaine suivante la rédaction fonctionnera seulement avec 2 ou 3 équipes. En conséquence il y aura un monteur en moins. Comme dit la Direction : « *on ne peut pas remplacer tout le monde en vacances* ». Faute de marbres, la seconde semaine risque d'être tendue !

**RENNES : JTR** mieux loti avec trois équipes d'actu par jour, et au minimum une équipe par jour dans chacun des **BIP du 22 et du 56**.

**Le soir 3** est maintenu avec un journaliste.

**La rédaction WEB** fonctionnera avec deux journalistes chaque jour annonce la Direction. Questions subsidiaires : le chef info web est-il compris dans ce nombre ?

- **Comité éditorial sport**

Ce comité se réunit une fois par mois. Pas de rubrique spécifique et pas de moyens propres. Il a pour principal objectif d'identifier les événements sportifs incontournables et comme dit le Directeur régional : « *d'éviter les trous dans la raquette !* »

- **Réunions de service**

**Pour l'exploitation :** deux réunions par an et par métier. Période : printemps et automne.

**Pour la rédaction :** une réunion est prévue tous les 6 à 8 semaines sur l'heure du déjeuner, il est demandé que l'information soit bien anticipée pour que le maximum de salariés puisse s'organiser.

**A l'antenne :** certes il existe des réunions opérationnelles mais pas encore de réunion de service.

- **Technique / Antenne**

**Les monteurs** ont des durées de **temps de travail hebdomadaire** très variable (c'est pire que l'horloge parlante : 36h45, 37H30 et 38H03 !). Nelly Chevrier justifie ce planning en indiquant que les vacances sont spécifiques et donc d'une durée différente.

**Le week-end** n'échappe pas à la règle, la journée est planifiée sur 7h30 et non 7H48 !  
Ce parti pris impose des comptes d'apothicaire pour poser une récup alors que le système avait été pensé pour générer une pleine journée de récup au profit des salariés contraints au travail du weekend.

- **Congés et prises de récupérations (RC)**

**Pour les congés** : L'organisation des services relève de la responsabilité de l'employeur qui peut pour cette raison refuser un congé.

**L'arbitrage des congés est donc lié à des critères.** Des critères de nécessité de services, mais aussi des critères de situation de famille et d'antériorités comparées des prises de congés des salariés d'un même service : années précédentes et autres congés scolaires de cette même année.

Pour rappel, le premier formulaire s'appelle 'Souhait de congés' mais c'est **la validation écrite** qui suit l'arbitrage qui peut servir de justificatif auprès de l'employeur du conjoint.

**Pour les RC**, il existe un compteur avec 3 seuils :

1. de 1 à 40 heures. Le salarié dispose d'un délai de 15 jours à 2 mois pour poser une récup. C'est à sa seule initiative.
2. de 40 à 80 heures. À l'initiative du salarié ou de l'employeur (au premier qui dégage !)
3. au-delà de 80 heures les RC sont payées.

## La Fabrique

Le dialogue est impossible faute d'interlocuteur. La direction de Rennes précise que tous les points concernant la Fabrique sont reportés à la réunion de l'instance de proximité du 15 mars prochain.

## Ressources humaines / Finances

- **Bilan accidents du travail et absences 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2018**

**Les accidents de travail** sont en forte diminution.

En revanche, il est constaté une **augmentation importante des accidents de trajet** (domicile / travail) entre 2017 et 2018. Beaucoup d'**accidents de vélo**.

**Déclaration des accidents du travail :**

La Direction encourage les salariés à enregistrer tout événement au *registre des accidents bénins* auprès du gardien à l'accueil. En effet, c'est le déclenchement des soins avec la consultation d'un médecin qui engendrera éventuellement un arrêt de travail, si l'évènement initial figure au registre.

**Les arrêts maladie court** de 1 à 7 jours sont **en forte augmentation**.

**En Bretagne le taux d'absentéisme** est de 6,76% ce qui est comparable à la moyenne du groupe FTV avec **23 jours d'absence en moyenne par collaborateur**.

Pour comparaison, la moyenne nationale toutes entreprises confondues, est de 17 jours par salarié. Ce qui interpelle !

**La pyramide des âges** à FTV, est un sujet de préoccupation révélateur du peu d'embauche depuis plusieurs années.

**À France 3 Bretagne**, au 31 décembre 2018, **la moyenne d'âge est de 50,4 ans**.

Le taux de séniors dans l'effectif est de 28,9%.

La tranche la plus représentée est celle des 50-54 ans aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

- **Santé au travail**

Il y a de **nombreuses situations d'arrêt pour longue maladie**.

Un problème de remplacement se pose particulièrement à **l'encadrement de la rédaction** car « *le vivier de remplacement est maigre* », souligne le directeur régional.

- **Formation SST (Santé secourisme au travail)**

29 personnes ont été habilitées en décembre 2018 et janvier 2019 à l'issue d'une journée de formation.

Il reste 30 personnes à planifier les 11 et 12 mars 2019.

**Des formations initiales** sont aussi envisagées **en mai et juin**.

Les listes dans les couloirs seront mises à jour à l'issue de ces formations.

- **Salariés sous Contrat à durée déterminée (CDD)**

Mixage : les **formations « Imedia Mix »** ont été dispensées à tous les OPS permanents.

Les OPS CDD comme les permanents doivent tous avoir d'abord accès à **un temps planifié de E-Learning** (il s'agit de tutos à lire environ une heure). La formation des CDD sur **Imedia Mix** est en cours avec un formateur maison en doublure sur une demi-journée.

- **Emploi des CDD**

La liste des **CDD réguliers** a été arrêtée à un instant T (voir notre dernier compte rendu) et cette liste est maintenant fermée.

Quand la rédaction a besoin de renforts CDD, la direction contacte en priorité des **CDD réguliers**. Les autres CDD peuvent accéder à des contrats, mais force est de constater que **pour les contrats longs, la direction privilégie les journalistes bi-qualifiés**.

La RRH rappelle que **la règle des 120 jours n'est pas bloquante** mais elle est soumise à autorisation du siège.

La RRH précise aussi qu'elle peut analyser la situation avec les CDD qui ont collaboré dans d'autres régions, à France 2 et ailleurs à FTV, et **faire le point sur leurs droits de formation**.

- **Frais de mission**

**La Carte « corporate »**, carte de crédit fournie par FTV pour payer les frais de mission avec un délai de débit couvrant celui du remboursement, **n'est pas ouverte aux CDD**.

Les **avances sur la mobilité** n'étant plus possibles, la direction accepte le principe de prioriser les remboursements des frais pour les personnels CDD concernés.

Les services financiers suivront-ils ces objectifs ?

Les personnels permanents ou CDD qui sont **sur des missions longues** peuvent **envoyer leurs justificatifs de frais de mission chaque semaine** pour obtenir des remboursements au fur et à mesure, même si la mission perdure.

Reste à savoir qui paye les enveloppes timbrées.

- **Comité Salaires**

Un document va être communiqué aux élus par la direction prochainement.

- **Concur**

La prise en main de ce nouvel outil a effectivement provoqué une surcharge de travail au sein de tous les services de l'Antenne Bretagne et de ce fait une prime a été versée à l'ensemble des Assistantes et Chargées de gestion administrative.

- **Déploiement d'Imedia 2 à Brest**

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) vient de formaliser un retour. Ce document sera transmis aux syndicats. Dans ses conclusions elle estime que les conditions sont particulières avec l'existence d'un clivage entre la direction et les syndicats (voire même entre les syndicats, toujours selon l'ARACT). Pour elle, le paritarisme n'est pas garanti et elle constate un blocage. L'ARACT préconise qu'un cabinet d'étude extérieur soit saisi. Ce cabinet évaluera les charges de travail des salariés brestois et expertisera la situation. Les représentants de proximité se déplaceront à Brest prochainement

- **Situation de l'emploi :**

Poste vacant : Un **journaliste bilingue** (remplacement de Bruno Gilbert à Brest)

A Rennes, le **poste de journaliste** (R. Bendayan) est attribué à Emilie Colin. Le service Web devrait donc disposer de **2 journalistes contributeurs en sus du chef info web**.

Il y a une *demande de comblement* en cours pour le **poste de chargé d'édition numérique**. En attendant, la direction organise le détachement pendant 3 mois de Benoît Thibault sur ce poste. La direction organise aussi son remplacement au montage par des CDD.

*Demande de comblement* en cours aussi pour le **poste de scripte** (remplacement de Christiane Mathieu). Remplacement assuré par les CDD régulières.

*Demande de comblement* à temps plein pour le **poste de cadre des programmes en langue Bretonne** (Yoan Denis)

**Prochaine réunion le 15 Mars prochain.**

**D'ici là n'hésitez pas à interpeller les représentants de proximité.**

**Gaïd Lemoine (FO), Catherine Carlier (SNJ), Marc-André Mouchère (CFDT).**